

# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

## MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

### CELLULE INFRASTRUCTURES

#### PROJET DE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ET DE LA CONNECTIVITE (PDTC)

<p><b>TERMES DE RÉFÉRENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT ONG SPECIALISEE CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE PRÉVENTION ET RÉPONSE À L'EXPLOITATION ET AUX ABUS SEXUELS (EAS) ET AU HARCÈLEMENT SEXUEL (HS) SUR LE TRONCON MBANGA-RIVIERE LUALABA DANS LES PROVINCES DE LOMAMI ET DU MANIEMA DANS LE CADRE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ET DE LA CONNECTIVITE EN RDC</b></p>
--

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

### 1.1. Contexte général

Trente-cinq pour cent de femmes dans le monde ont été survivantes de violences physique et/ou sexuelle causées par leurs partenaires intimes ou d'autres acteurs (OMS 2013). La Banque Mondiale reconnaît que la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), partout au monde, est essentielle pour combler les écarts entre les hommes et les femmes, produire un impact durable sur la pauvreté et favoriser la réalisation d'une croissance économique durable qui profite à tous.

Toutefois, la récente Note de Bonnes Pratiques pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels (EAS) ainsi que le harcèlement sexuel (HS) dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil <sup>1</sup> (Note de Bonnes Pratiques EAS/HS), reconnaît que des opérations comportant des grands travaux de génie civil peuvent aggraver le risque de VBG, notamment les risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS), ainsi que de harcèlement sexuel (HS), exercés de différentes manières par un éventail d'auteurs liés à la mise en œuvre desdites opérations tant dans la sphère publique que privée, par exemple :

- ✓ Les projets impliquant un grand afflux de travailleurs peuvent accroître la demande de prostitution — et même augmenter le risque de traite des femmes aux fins de prostitution — ou le risque d'union précoce forcée dans une communauté où le mariage à un homme salarié est considéré comme la meilleure stratégie de subsistance pour une adolescente. En outre, dans une communauté, de meilleurs salaires pour les travailleurs peuvent conduire à une augmentation de rapports sexuels monnayés. On peut également assister à une augmentation du risque de rapports sexuels, même s'ils ne sont pas monnayés, entre des ouvriers et des mineurs.
- ✓ Les projets créent des changements dans les communautés dans lesquelles ils opèrent et peuvent provoquer des changements dans la dynamique du pouvoir

---

<sup>1</sup> <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/6f3d9ddc6010c4221315dd1282958e41-0290032022/original/SEA-SH-Civil-Works-GPN-Third-Edition-Final-October-12-2022.pdf>. Version en anglais

entre les membres de la communauté et au sein des ménages. Par exemple, les hommes dans la communauté peuvent être gênés lorsqu'ils pensent que les travailleurs interagissent avec les femmes de la communauté ou lorsque les femmes employées par le projet commencent à amener plus d'argent au foyer que d'habitude. Par conséquent, des comportements abusifs peuvent se produire non seulement entre le personnel affecté au projet et ceux qui vivent sur le site du projet et aux alentours, mais aussi au sein des foyers des personnes affectées par le projet.

- ✓ Lorsqu'on procède à une redistribution des terres, par exemple en cas de réinstallation pour cause de travaux de génie civil, les femmes peuvent être extrêmement vulnérables à la violence basée sur le genre. C'est particulièrement vrai dans les pays où les systèmes juridiques empêchent les femmes de détenir des titres fonciers.
- ✓ L'insécurité des femmes et des filles augmente en raison du manque d'options de transport appropriées. Le fait de se rendre au travail et d'en revenir peut dans certains contextes forcer les femmes et les filles à emprunter des trajets dangereux, mal éclairés ou des transports publics peu sûrs. Le risque de violence est accru lorsque les femmes doivent parcourir de longues distances pour accéder à des possibilités d'emploi ou sont forcées de voyager la nuit.
- ✓ Les femmes et les jeunes filles et surtout les filles mineures peuvent être exposées aux actes d'abus et exploitation sexuels, de traite des êtres humains, de prostitution forcée, de mariage précoce, tous liés au présent des travailleurs masculins.

La Note de Bonnes Pratiques a été préparée pour aider les équipes de projet à définir une approche permettant de déterminer les risques de VBG, en particulier d'EAS ainsi que de HS, que peuvent présenter des opérations de financement de projets d'investissement (FPI) comportant des marchés de grands travaux de génie civil, et de conseiller en conséquence les Emprunteurs sur la meilleure façon de gérer ces risques. La Note s'appuie sur l'expérience de la Banque mondiale et sur les bonnes pratiques en usage dans ce secteur au niveau international, y compris celles d'autres partenaires de développement<sup>2</sup>.

La Note de bonnes pratiques précitée renseigne les équipes de projet sur les bonnes pratiques permettant de gérer les risques et effets d'EAS/HS dans le contexte du Cadre environnemental et social, notamment les Normes environnementales et sociales ci-après, ainsi que les mesures de sauvegarde antérieures au Cadre :

- NES no 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- NES no 2 : Emploi et conditions de travail ;
- NES no 4 : Santé et sécurité des populations ;
- NES no 5 : Acquisition des terres ;
- NES no 7 : peuple autochtone
- NES no 10 : Mobilisation des parties prenantes et information.

Les nouvelles normes environnementales et sociales de la Banque (NES)<sup>3</sup> contiennent des exigences spécifiques relatives à l'identification et à l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux projets financés par la Banque mondiale. En ce qui concerne les risques liés à l'EAS/HS dans les projets, les recommandations et bonnes

---

<sup>2</sup><http://www.worldbank.org/en/topic/gender>

<sup>3</sup><http://documents.worldbank.org/curated/en/383011492423734099/pdf/114278-WP-REVISED-PUBLIC-Environmental-and-Social-Framework.pdf>

pratiques du rapport de santé contre les Violences faites aux Femmes et Filles<sup>4</sup> seront d'application.

Le Cadre Environnemental et Social (CES) décrit l'engagement de la Banque à promouvoir le développement durable à travers une politique et un ensemble de normes environnementales et sociales conçues pour appuyer les projets des pays Emprunteurs dans le but de mettre fin à l'extrême pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée. Les Normes environnementales et sociales énoncent ainsi les obligations des Emprunteurs en matière d'identification et d'évaluation des risques et effets environnementaux et sociaux, y compris les risques de Violence Basée sur le Genre (VBG), les risques d'Exploitation et Abus Sexuel (EAS) et d'harcèlement sexuel (HS) des projets appuyés par la banque au moyen du financement de projets d'investissement. A ceci s'ajoute la survenance de la pandémie de Covid-19 qui est une menace du point de vue de santé publique.

## 1.2. Contexte national des violences basées sur le genre (VBG)

La RDC est classée à la 179<sup>e</sup> place sur 189 pays<sup>5</sup> dans l'indice de l'inégalité de genre pour l'année 2019<sup>6</sup>. Cet indice évalue les lacunes nationales par rapport au genre en utilisant des critères liés à l'économie, la politique, l'éducation, et la santé. Tandis que certains objectifs importants ont été réalisés dans les secteurs de la santé et de l'éducation, des inégalités socioculturelles persistantes limitent la participation des femmes à la vie sociale et économique ainsi qu'aux processus de prise de décision publics. Seulement 36,7 pour cent des femmes adultes ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire en comparaison à un taux de 65,8 pour cent des hommes. Malgré des changements positifs dans le Code de la Famille en 2016, qui ont libéralisé l'accès à la terre pour les femmes et élevé l'âge minimum de mariage pour les filles de 15 à 18 ans, les femmes continuent à faire face à la discrimination quant à leur participation au travail ainsi que leur accès à l'héritage et à la propriété des biens bien qu'elles comprennent la majorité des travailleurs dans le secteur agricole, par exemple<sup>7</sup>.

Les VBG représentent un obstacle important à la pleine participation des femmes à la vie sociale et économique en RDC et restent liées à la violence et l'insécurité dans le pays. Les taux de prévalence pour les VBG en RDC sont très élevés. Globalement, 52 pour cent de toutes les femmes de 15-49 ans ont rapporté qu'elles ont vécu des violences physiques (par n'importe quel agresseur)<sup>8</sup> tandis que 27 pour cent ont subi des violences sexuelles.<sup>9</sup> En comparaison, l'OMS estime que le taux moyen global pour les violences faites aux femmes reste à 35,6 pour cent, et le taux moyen régional pour l'Afrique est estimé à 37,7 pour cent.<sup>10</sup> Quant aux violences entre partenaires intimes (VPI), 45,9 pour cent des femmes, qui n'ont jamais été mariées, ont subi des violences physiques, 36,6 pour cent des violences émotionnelles, et 25,5 pour cent des violences sexuelles. Environ

---

<sup>4</sup> [http://www.vawgresourceguide.org/sites/vawg/files/briefs/vawg\\_resource\\_guide\\_health\\_sector\\_brief\\_april\\_2015.pdf](http://www.vawgresourceguide.org/sites/vawg/files/briefs/vawg_resource_guide_health_sector_brief_april_2015.pdf)

<sup>5</sup> Avec une note de 0.655.

<sup>6</sup> [http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdro\\_statistical\\_data\\_table5.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdro_statistical_data_table5.pdf);  
[http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr\\_theme/country-notes/COD.pdf](http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/COD.pdf)

<sup>7</sup> 1-2-3 Survey on Employment, the Informal Sector, and Household Living Conditions (2013-2014).

<sup>8</sup> Au moins une fois depuis l'âge de 15 ans (DHS 2014).

<sup>9</sup> Dont 16 pour cent dans les douze derniers mois (DHS 2014).

<sup>10</sup> World Health Organization, *Global and regional estimates of violence against women: prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence*, Geneva (2013).

la moitié des femmes qui subissent des incidents de VPI (49,6 pour cent) connaissent des fractures, blessures, brûlures, et entorses suite aux agressions de leurs partenaires.<sup>11</sup>

Les acteurs dans la prise en charge multisectorielle ont répertorié plus de 17 000 cas traités<sup>12</sup>. La majorité des survivantes sont des filles mineures de 18 ans et des femmes. Les formes de VBG prévalent en RDC sont les violences domestiques dont celles physiques, violences sexuelles, les mariages précoces et/ou forcés.

## 2. PRÉSENTATION DU PROJET PDTC

Le projet PDTC proposé complètera le PACT1 (P161877) actuellement en cours d'exécution en améliorant un tronçon supplémentaire de 206 km (RN2) en route bitumée à deux voies (si possible), partant de Mbanga jusqu'à la Rivière Lualaba dans les provinces de Lomami et du Maniema.

Le PDTC s'articule autour de 4 composantes et sous composantes techniques ci-après :

### **Composante 1 : Capacité sectorielle pour une meilleure connectivité**

Cette composante cherchera à améliorer la sécurité routière et à développer de solides capacités de gestion des transports grâce à des investissements ciblés et à un soutien institutionnel.

- **Sous-composante 1.1 : Amélioration de la sécurité routière** : La sous-composante financera l'assistance technique, l'équipement, la formation, les ateliers et les travaux visant à (i) renforcer la gestion de la sécurité routière, y compris l'achat et l'installation de systèmes numériques pour améliorer la délivrance et le renouvellement des permis de conduire, les amendes de circulation et autres sanctions pécuniaires pour les conducteurs en excès de vitesse, et les soins post-traumatiques le long des routes du projet ; (ii) mener des évaluations de la sécurité routière des principaux corridors, dans le but d'établir une base de référence et d'identifier les endroits et les emplacements à haut risque, de préparer un plan d'investissement routier plus sûr, d'élaborer des lignes directrices pour la sécurité des zones scolaires, de construire un corridor de démonstration de mobilité active (marche, vélo) dans une zone urbaine avec des lignes directrices ; (iii) mener une analyse des obstacles pour les femmes et les groupes vulnérables à la mobilité active ; (iv) établir un système durable d'accréditation et de transfert des connaissances aux agences routières et aux institutions universitaires et (v) établir un système pilote de réponse post-accident le long des routes du projet, y compris la fourniture d'un numéro d'urgence universel gratuit (et les changements juridiques nécessaires), l'amélioration des centres de traumatologie et la formation aux premiers secours pour les chauffeurs de bus, les premiers

---

<sup>11</sup> DHS 2014.

<sup>12</sup> UNOCHA, RD Congo : Tableau de bord humanitaire (janvier-juin 2019)

intervenants, la police et les agents de santé, un système harmonisé de surveillance des blessures ; et un soutien à la réadaptation des victimes sur les routes du projet.

- **Sous-composante 1.2 : Développement des capacités de planification et de gestion des acteurs publics et privés** : L'objectif principal de cette sous-composante est de contribuer au développement de capacités durables au sein d'institutions sélectionnées responsables de la gestion et de la planification des transports, couvrant tous les modes de transport (routes, voies navigables, rail et aviation civile). La sous-composante financera l'assistance technique, l'équipement, les outils, la formation et les ateliers à l'appui du renforcement des capacités et du renforcement institutionnel dans (i) la résilience climatique dans les secteurs routier, fluvial, ferroviaire et de l'aviation civile ; (ii) la sécurité routière ; (iii) le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises (PME) locales pour participer efficacement à la construction et aux conseils liés aux routes ; (iv) la planification des transports multimodaux, la gestion de projets et le suivi coordonné des performances de tous les modes de transport ; (v) la préparation des routes prioritaires projets d'investissement; (vi) la préparation de contrats routiers basés sur les résultats et les performances (OPBRC) dans le cadre du PACT1 et ouvrir la voie aux réformes du secteur des transports routiers qui remontent à 20 ans; et (vii) la mise en œuvre de mesures appropriées pour assurer l'entretien durable des infrastructures routières existantes et nouvellement construites.

**Composante 2 : Infrastructures et services routiers résilients et de connectivité numérique** : Cette composante vise à fournir une infrastructure de connectivité de base pour permettre la mobilisation de capitaux privés. Elle s'appuiera sur le PACT1 en cours en finançant des travaux de génie civil et la supervision de ces travaux pour moderniser une longueur supplémentaire de 400 km de la RN2 en une route à double voie, lorsque cela est possible, et selon des normes de résilience climatique, en partant des provinces de Lomami en passant par Maniema jusqu'au Sud-Kivu. En appliquant l'approche « creuser une fois », les travaux routiers comprendront la pose de canalisations dans l'emprise sur la même longueur du tronçon routier, avec des conduits de fibre optique, des canalisations d'infrastructure pour les lignes de transmission d'électricité et les conduites d'eau. Si nécessaire, les câbles de fibre optique seront soufflés pour assurer la continuité optique de bout en bout entre les centres techniques. Ces solutions permettront l'électrification, la connectivité à large bande et l'approvisionnement en eau pour l'irrigation et l'usage domestique. Les investissements serviront de catalyseur à la mobilisation de capitaux privés en faveur des chaînes de valeur économiques le long du corridor routier.

Cette composante appuiera également l'engagement social et les consultations, ainsi que la conception et la construction d'infrastructures socioéconomiques et d'équipements

connexes, les services d'ingénierie et de supervision pour renforcer la résilience climatique et sociale des communautés vivant à proximité de la route. La sélection des investissements en infrastructures socioéconomiques donnera la priorité aux besoins des personnes les plus touchées par les inondations et autres catastrophes naturelles, ainsi qu'aux groupes vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Ces investissements seront complétés par des financements provenant d'autres projets et ressources, lorsque cela est possible, notamment le guichet de réponse aux crises.

**Composante 3 : Soutien à la mise en œuvre et à la gestion du projet :** Cette composante vise à (i) prévenir et atténuer les risques et impacts environnementaux et sociaux (E&S) négatifs associés aux activités des travaux d'infrastructures de la composante 3 ; (ii) répondre aux exigences du Cadre E&S (CSE), y compris les aspects de genre tels que définis dans l'analyse de genre du PACT1 et la Note de bonnes pratiques pour lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (EAS/HS), et (iii) fournir des équipements, des outils et une formation pour faire face aux risques et défis liés à la fragilité, aux conflits et à la violence (FCV), en particulier dans l'Est de la RDC. Cette composante financera également le personnel de la CI et les coûts opérationnels de coordination et de gestion, y compris les coûts logistiques. Elle appuiera la CI et les autres agences bénéficiaires en leur fournissant une assistance technique et des équipements pour la supervision et l'évaluation du projet.

**Composante 4 : Réponse d'urgence contingente :** Un volet d'intervention d'urgence est inclus dans le projet conformément à la politique de financement des projets d'investissement. Cela permettra une réaffectation rapide des fonds non engagés en cas d'urgence admissible.

Le Projet a été classé en catégorie à "**Risque élevé**" au sens du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale en tenant compte :

- Du type, de l'emplacement, la sensibilité et l'échelle du projet ;
- La nature et l'ampleur des risques environnementaux et sociaux potentiels et les impacts qui seront générés pendant la mise en œuvre du projet PDTC ;
- D'autres domaines de risque qui peuvent être pertinents de mesures d'atténuation sociale et résultats, en fonction de la mise en œuvre du projet et le contexte dans lequel le projet PDTC est développé notamment le contexte sécuritaire, des risques liés aux délocalisations involontaires des personnes, d'EAS/HS, des pollutions de l'environnement, des risques liés à la biodiversité, etc.

La prévention, l'atténuation et la réponse aux risques liés à l'EAS/HS au projet PDTC seront aussi enrichies des recommandations de la Note de bonnes pratiques pour lutter contre l'Exploitation et l'Abus Sexuel, et le Harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil, et seront tenues en compte pour l'enrichissement des mesures de prévention, atténuation et réponse aux risques EAS/HS liés au projet<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> <http://pubdocs.worldbank.org/en/215761593706525660/ESF-GPN-SEASH-in-major-civil-works-French.pdf>

Dans le cadre du processus de réinstallation, les activités du projet peuvent spécifiquement créer/exacerber les risques de VBG de la manière suivante :

- Dans ce contexte spécifique de la mise en œuvre du PAR, l'indemnisation des PAPS<sup>14</sup> devait servir de moyen de promotion en économie familiale et sociale pour améliorer les conditions sociales des ménages. Les normes sociales, le statut de la femme et de la jeune fille, le niveau d'acceptation de la violence dans les communautés de Mbandaka-Rivière Lualaba affectées par le projet, augmentent les risques des violences basées sur le genre observés dans la société congolaise, y compris l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels<sup>15</sup>
- Lorsqu'on procède à une redistribution des terres, en cas de réinstallation pour cause de travaux de génie civil, les femmes et enfants peuvent être victimes de la violence basée sur le genre. Cela est particulièrement vrai dans les pays où le droit ne permet pas aux femmes d'accéder à la propriété foncière.
- Au-delà du fait que le PAR contribue à l'amélioration de la vie socioéconomique des PAPS, il est possible que sa mise en œuvre soit confrontée à des défis liés aux allégations des violences basées sur le genre de façon générale et en particulier des exploitations, abus et harcèlement sexuels, à une familiarité qui peut se créer entre les équipes en charge de mise en œuvre du PAR et des bénéficiaires.
- L'arrivée des non-résidents, qui sont généralement des hommes seuls, peut générer des familiarités entre eux et les femmes et les femmes de la zone d'intervention, ce qui peut favoriser les rapports sexuels monnayés ainsi que la propagation de certaines maladies sexuellement transmissibles. En général, la venue ou la présence dans une contrée d'hommes étrangers qui vivent seuls constitue un risque de VBG/EAS/HS avec comme conséquence la pratique de la prostitution ; ce qui peut augmenter l'incidence des maladies sexuellement transmissibles.
- Il y a risque que les femmes et les personnes handicapées soient marginalisées lors de la réalisation du PAR. Ces personnes risquent donc d'être victimes de discrimination lors de l'indemnisation, si des mesures ne sont pas prises pour les encadrer et les sécuriser. La marginalisation peut notamment se remarquer dans le partage si la propriété est un don ou un héritage familial. Le partage doit être égale quel que soit le sexe, l'âge ou la catégorie sociale.
- La réception des fonds d'indemnisation au sein d'une famille risque d'encourager à exacerber la banalisation et l'impunité des VBG dans une société marquée par des relations inégalitaires de pouvoir dans la famille. Par ailleurs, les auteurs apparaissent comme agissant selon des normes sociales établies et acceptées. Cette représentation est renforcée par la socialisation de la femme qui insiste sur son obéissance et sa soumission aux hommes.

Il est essentiel de retenir que les différentes études de sauvegardes réalisées dans le cadre du projet PDTC déterminent correctement les risques de violence basée sur le genre. Le

---

<sup>14</sup> Personnes affectées par le projet

<sup>15</sup> cfr évaluation des risques EAS/HS sur la RN2 tronçon Mbuji-Mayi-Kabinda et Kabinda-Lubao dans les Provinces de la Lomami et du Kasai Oriental réalisée dans le cadre de la préparation du projet PACT.

plan des mesures de prévention, atténuation et réponses potentielles aux incidents de Violences Basées sur le Genre du Projet PDTC définit les activités de prévention susceptibles d'être réalisées et la façon dont les risques de violences basées sur le genre doivent être traités dans le projet en identifiant les mesures d'atténuation,

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ces activités que les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour le recrutement d'un consultant ONG spécialisée chargée de l'appui opérationnel pour la mise en œuvre des activités de prévention, atténuation et réponses liées à l'EAS/HS.

### **3. OBJECTIFS DE LA MISSION**

#### **3.1. Objectif global**

L'objectif de la mission consiste à appuyer le projet PDTC financé par la Banque mondiale dans la prévention, atténuation des risques, et réponses aux VBG, y compris l'EAS et le HS, liées à la mise en œuvre des opérations et le soutien holistique des survivant(e)s dans la zone du projet.

#### **3.2. Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques de l'intervention du Consultant ONG sont :

1. Cartographier de façon régulière et à travers des consultations et approches participatives, les risques de VBG/EAS/HS dans la zone d'intervention du projet, tant au niveau de contexte, que des risques susceptibles d'être exacerbés et potentiellement prévenus dans la mise en œuvre du projet, et proposer des mesures de prévention et d'atténuation efficaces, adaptées et éthiques capables d'être prises en compte par les différentes parties prenantes au projet ;
2. Concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et prévention desdits risques aussi bien au niveau des communautés concernées qu'au niveau des travailleurs embauchés par le projet (dont le personnel attaché à UGP) et qui seront liés directement à la mise en œuvre du projet, dans le but d'organiser des formations régulières, ainsi que des séances de recyclage). Ces campagnes devront comprendre entre autres, la sensibilisation et formation régulière des travailleurs et des communautés touchées par le projet sur les VBG, l'EAS et le HS, leurs causes et conséquences et les risques spécifiquement liés au projet, les services de réponse disponibles aux survivant(e)s, les standards de conduite du projet et les sanctions prévues en cas de violation, le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) spécifiant la façon de le saisir et ses objectifs, etc. Ces campagnes devraient reconnaître que l'EAS/HS fait partie d'un continuum de discrimination et de violence contre les femmes et les filles (VCFF) ;
3. Assurer l'accès des survivant(e)s aux soins holistiques par le biais d'un protocole de réponses axé sur la/le survivant(e), y compris le suivi des risques de EAS/HS le long des routes, l'offre d'un point d'entrée sûr pour les survivant(e)s, et la garantie de la fourniture d'une assistance médicale, psychosociale, et juridique aux survivant(e)s de VBG/EAS/HS, ainsi que de services spécialisés/adaptés aux

enfants dans les cas échéants<sup>1617</sup>. Le projet mettra également en place un MGP dédié à la gestion des plaintes liées aux EAS/HS, confidentiel, et indépendant opérationnalisé par l'organisation spécialisée dans la VBG ;

4. Appuyer l'Unité Environnementale et Sociale (UES) au sein de la Cellule Infrastructures dans la mise en place d'une commission VBG du MGP et en particulier la saisie, la gestion et le rapportage des plaintes liées aux EAS/HS lors de la mise en œuvre du projet, conformément au manuel du MGP du projet développé pour assurer une gestion éthique et confidentielle des plaintes de VBG, incluant un protocole de réponse aux incidents d'EAS/HS ainsi qu'un protocole de partage des données ;
5. Appuyer le projet dans le suivi et évaluation des activités de prévention et réponse des EAS/HS de façon éthique.

#### **4. MANDAT ET TACHES DU CONSULTANT ONG**

Les activités de lutte contre les EAS/HS dans le cadre du projet devront prendre en compte et contribuer à la mise en œuvre des principes suivants :

- i Axer son action sur les survivant(e)s : privilégier une approche de prévention et d'atténuation des EAS/HS, et de lutter contre ceux-ci, à travers un principe axé sur les survivant(e)s et le respect de la confidentialité et sécurité les concernant, tout en reconnaissant les survivant(e)s comme principaux décideurs pour leurs propres soins et en les traitant avec considération, dignité et respect pour leurs besoins et souhaits ;
- ii Mettre l'accent sur la prévention : opter des approches fondées sur les risques qui visent à identifier les principaux risques de VBG/EAS/HS liés au projet et à contribuer à la mise en place des mesures pour les prévenir ou les réduire au minimum. (y compris pendant la mise en œuvre du PAR) ;
- iii Assurer l'appui aux survivant(e)s : cartographier les services existants dans les zones de mise en œuvre du projet, y compris ceux qui offrent une assistance aux enfants, tout en évaluant la qualité des services qu'ils offrent, afin de mettre en place un protocole de référencement et/ou prise en charge des survivant(e)s choisissant d'approcher les services. Le paquet minimum des services devra (i) inclure la prise en charge médicale, psychosociale et juridique/judiciaire, en conformité avec les normes et directives nationales et les bonnes pratiques internationales, et (ii) offrir aux survivant(e)s rapportant un incident lié au projet le référencement vers le mécanisme de gestion de plaintes du projet ;
- iv Engager les communautés : par le biais du recrutement des points focaux communautaires, mobiliser des parties prenantes au sein de la population touchée par la mise en œuvre du projet — autorités locales, femmes leaders, organisations de la société civile, défenseurs de droits des femmes et des enfants, les chefs

---

<sup>16</sup> <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/259270/9789241550147-eng.pdf>

<sup>17</sup> <https://www.unicef.org/media/73591/file/IRC-CSS-Guide-2012.pdf.pdf>

religieux et traditionnels, et les groupes communautaires qui ont la confiance des populations locales (et qui peuvent être des voies d'information sur le projet, les mesures de prévention de la VBG, et la manière de déposer des plaintes par les canaux du MGP) — en tant que sources de connaissance des risques au niveau local, facteurs de protection efficaces et mécanismes de soutien tout au long du cycle de projet. L'engagement communautaire avec l'identification et appui aux points focaux dans les communautés contribuera également au renforcement des capacités et à la pérennisation des efforts, assurant en même temps que les survivant(e)s aient accès aux informations et services de façon immédiate et culturellement appropriée. La mission doit considérer les structures existantes et développer les activités en synergie avec d'autres intervenants dans les mêmes zones, y compris les acteurs chargés de la mobilisation des parties prenantes de PDTC et l'accompagnement social.

- v S'appuyer sur des données factuelles : formuler des approches s'appuyant sur la recherche et les bonnes pratiques nationale et internationale portant sur la façon de lutter efficacement contre les EAS et l'HS.
- vi Permettre un suivi et un apprentissage continu : faire en sorte que l'approche intègre un mécanisme de suivi et une analyse régulière afin de surveiller l'efficacité des stratégies et de renforcer les connaissances sur ce qui fonctionne pour prévenir, atténuer et répondre aux EAS et HS dans le cadre du projet.

#### **4.1. Cartographie des risques et services de VBG dans la zone d'exécution du Projet.**

- o Se référer à la cartographie existante des services de prise en charge holistique dans les communautés de mise en œuvre du projet, à savoir, les services médicaux, psychosociaux et juridiques, tout en tenant compte de la qualité et accessibilité des services de base avec des standards minimums nationaux et internationaux<sup>18</sup>, y compris les services spécialisés dans la prise en charge des survivants de VBG, et mettre en place un système de référencement à utiliser par le projet dans les différentes localités de mise en œuvre.
- o Développer un protocole de référencement et/ou prise en charge des survivant(e)s, y compris des enfants pour chaque communauté à disséminer auprès des communautés et de travailleurs du projet permettant la prise en charge et référencement éthique et non discriminatoire des survivant(e)s de VBG dans les zones de mise en œuvre du projet.
- o Assurer que le protocole ait à définir un paquet minimum des services, en conformité avec l'UES de la CI, y compris au moins les services psychosociaux, médicaux et juridiques. Ce protocole se basera sur une cartographie détaillée des services déjà existants dans les zones de mise en œuvre du projet, comme décrit plus haut, ainsi que sur une approche innovante, efficace, efficiente et conforme aux bonnes pratiques pour combler les éventuelles lacunes. Le protocole de réponse proposé par le Consultant ONG veillera à assurer le respect d'une approche axée sur la/le

---

<sup>18</sup> Les services devront respecter entre autres les standards préconisés par le Guide national pour la prise en charge holistique des personnes survivantes de viol du Ministère de la Santé (si existant), la gestion clinique des victimes de viol de l'OMS, les lignes directrices sur la prise en charge des enfants ayant subi des violences sexuelles en situations de crise humanitaire de l'UNICEF/IRC, les Lignes Directrices Inter-Agence pour la Gestion de Cas de VBG et les Normes minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence de l'UNFPA.

survivant(e), mettant en priorité à tout moment le respect de sa confidentialité, sécurité, choix et droit à la non-discrimination, ainsi que l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cas échéant. Il sera saisi pour répondre à tout rapport des incidents des EAS/HS auprès du projet, indépendamment du processus de vérification et de l'identité de l'auteur.

- Entreprendre une cartographie communautaire participative et régulière des « points chauds » de risques de VBG et EAS/HS et des groupes les plus vulnérables, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du projet.
- Sur la base de la cartographie communautaire, la consultation des parties prenantes locales, l'Unité Environnementale et Sociale au sein de la CI et les autres acteurs de mise en œuvre du projet, identifier les activités spécifiques à entreprendre par les différentes parties prenantes du projet pour prévenir les risques de EAS/HS identifiés.

#### **4.2. Formation et sensibilisation**

- Déterminer et établir une stratégie de communication et sensibilisation communautaire (la stratégie de communication du projet pour informer les communautés devra être en consonance et cohérente avec la stratégie développée par les entreprises, ayant contractualisé, en faveur de leurs travailleurs. Par exemple, en rapport avec les messages disséminés, le contenu, le support etc.),
- Informer régulièrement de l'évolution de l'intervention et du calendrier de mise en œuvre du projet ciblant les populations vivantes dans les zones riveraines du projet ainsi que les groupes particulièrement vulnérables (par exemple, les filles adolescentes, les filles mères, les femmes chefs de ménage, les femmes autochtones, les enfants en rupture des liens familiaux et vivant dans la rue ou sans abri, etc.).
- Établir un plan de formation régulière de tous les travailleurs employés par le projet, d'une formation initiale et un plan de recyclage régulière à échéance trimestrielle, en collaborant avec l'Unité Environnementale et Sociale au sein de l'Unité de Gestion du Projet ainsi que l'entreprise et la mission de contrôle contractualisés dans le cadre du projet.
- Préparer des messages de sensibilisation communautaire et formation des travailleurs et du matériel d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur les risques d'EAS/HS liés au projet et au contexte du pays en adaptant et en s'appuyant sur les outils existants et sur la cartographie des risques. Le matériel de formation et sensibilisation devra respecter au moins les critères suivants :
  - Veiller à ce que le matériel de formation soit axé sur les droits de l'homme, les survivant(e)s et les enfants et en conformité avec les principes directeurs en matière de VBG ;
  - Être non discriminatoire, axé sur l'égalité et les recevabilités, et sensible au genre ;
  - Adapter les messages de la prévention des EAS/HS aux risques spécifiquement liés au projet et aux stratégies de prévention mises en place par le projet, y compris les codes de conduite, le mécanisme de gestion de plaintes et les services disponibles pour le survivant(e)s ;

- Adopter une approche active et axée au changement des comportements en utilisant diverses approches éducatives et d'apprentissage pour les différentes couches ciblées ;
  - Utiliser un contenu et une présentation culturellement approprié ;
  - Veiller à ce que le matériel soit compréhensible, en langue locale et/ou élaboré à l'aide d'outils de communication adéquats et compréhensibles par tous les membres de la communauté, y compris les personnes analphabètes ;
  - Utiliser un langage simplifié, et adapté au besoin de chaque couche pour relayer les messages éducatifs.
- Soumettre le matériel de formation et sensibilisation à l'UES de la CI et à la Banque mondiale pour validation et l'adapter à la suite des éventuels retours ;
  - Organiser un atelier de formation pour tester et adapter les outils et approches de formation et sensibilisation ;
  - Préparer un outil de pré-test et de post-test pour mesurer les changements dans les connaissances, attitudes, compétences et comportements des membres des communautés et des travailleurs à la suite des sensibilisations ;
  - Mettre en place des campagnes de sensibilisation et prévention des EAS/HS au sein des communautés, en s'appuyant sur un réseau de point focaux identifiés localement ;
  - Assurer la formation du réseau des points focaux aux approches de sensibilisation des communautés et à la réponse et référencement des survivantes des VBG, ainsi qu'à des thèmes spécifiques répondants aux risques de EAS/HS liés au projet, identifiés au sein des communautés. Cette masse critique des points focaux de la communauté aura ainsi les outils pour s'assurer que les survivant(e)s aient un réseau des personnes sûres dans les communautés vers qui pouvoir se tourner en cas de violences et d'orientation vers les services appropriés en temps opportun ;
  - Après une période de formation, appuyer les points focaux à mettre en place une campagne de mobilisation de la communauté ciblant les leaders d'opinion, les organisations communautaires et les hommes et femmes influents qui jouent un rôle clé, en entretenant l'acceptation de certaines attitudes vis-à-vis des VBG/EAS/HS, les groupes les plus vulnérables aux risques d'EAS/HS, et la communauté dans son complexe. Ces campagnes veilleront à inclure des messages sur les risques d'EAS/HS liés au projet, ainsi que les mesures d'atténuation, prévention et réponse mises en place. Notamment, les points focaux contribueront à informer les différentes couches de la population sur les codes de conduite du projet, les sanctions y résultant, la Commission VBG du mécanisme de gestion des plaintes et les services disponibles pour les survivant(e)s, la façon de la saisir, le processus de gestion des plaintes, etc.

#### **4.3. Appui aux survivant(e)s**

- S'assurer que le projet mette à disposition des espaces confidentiels accessibles aux femmes et filles où les survivant(e)s peuvent signaler les incidents de VBG, y

compris les présumés auteurs liés au projet, à un personnel formé sans craindre pour leur sécurité et confidentialité ;

- Fournir une prise en charge psychosociale initiale et un soutien intégré aux survivant(e)s de VBG souhaitant une orientation vers d'autres services ;
- Veiller à ce que les survivants aient accès aux services médicaux, psychosociaux et juridiques/judiciaires nécessaires grâce au protocole de réponse et référencement établi dans le cadre du projet et selon les besoins et choix de chaque individu ;
- S'assurer que l'assistance médicale reste la priorité pour les cas impliquant le viol et autres blessures physiques. Dans le cas d'un viol, l'aide doit être dispensée conformément aux Guide de Gestion clinique des survivantes de viol de l'OMS et au protocole national en vigueur. Idéalement, cette aide doit être fournie dans les 72 heures. L'aide devra inclure au moins une contraception d'urgence et une prophylaxie post-exposition pour prévenir la transmission du VIH vers une personne séronégative qui pourrait avoir été infectée lors d'un incident de viol ;

*Le projet PDTC étant classé à risque élevé doit également :*

- Faciliter l'accès à des services sûrs et confidentiels pour le survivant(e)s (y compris le transport, le paiement des frais de documentation et l'hébergement pour faciliter l'accès aux services minimaux, le cas échéant), et s'assurer que la prise en charge soit fournie directement par les prestataires des services ;
- Garantir la prestation des services psychosociaux, médicaux et juridiques, si ces services n'existent pas dans la zone d'exécution du projet.

#### **4.4. Appui à la Commission VBG du mécanisme de gestion de plaintes du projet**

- Informer la CI de tout incident VBG/EAS/HS dans le délai de 24 heures. L'Expert VBG de la CI, en tant que coordonnateur du MGP sensible à l'EAS/HS, convoquera une réunion avec les membres de la commission VBG du mécanisme de gestion des plaintes ainsi que du bureau de contrôle, avec comme mission d'examiner la pertinence de la plainte, l'analyser, investiguer sur les allégations puis clôturer les plaintes
- Coordonner, organiser et appuyer des synergies (composées des OBC, association des femmes, d'un centre de santé ou FOSA, des cliniques juridiques, d'ONG de prise en charge psychosociale, etc.) d'interventions des points focaux communautaires dans les zones d'interventions. Un protocole d'accord sera signé entre le consultant ONG spécialisée VBG et chaque structure de prise en charge qui sera situé dans les zones de mise en œuvre du projet. Le rôle des points focaux VBG n'est pas de prendre en charge les cas d'EAS/HS, mais de faciliter le référencement de cas et promouvoir la fonctionnalité du circuit de référencement. L'enregistrement et la prise en charge des cas seront faits uniquement par les prestataires de services qui sont identifiés et opérationnels dans la zone.
- Appuyer le projet avec la saisie, la documentation et le référencement des plaintes, en conformité avec la structure du MGP sensible aux EAS/HS développée par le projet et en collaborant afin de diversifier les voies potentielles pour enregistrer une plainte ;

- Appuyer le projet avec la gestion de la plainte, en plaidant pour le respect des principes directeurs dans la gestion des cas de VBG en assurant, cas échéant, la confidentialité et la sécurité de la/du survivant(e) pendant le processus de traitement et vérification de la plainte, ce qui peut être géré par une structure indépendante ;
- Veiller à ce que toute collecte de données sur les EAS et HS, y compris les formulaires d'admission et de référencement et ceux relatifs à la Commission VBG du MGP, soit effectuée de manière confidentielle et éthique et que les fiches soient gardées dans des endroits sûrs et confidentiels, en conformité avec les bonnes pratiques internationales.<sup>19</sup>

#### **4.5. Accompagnement de la mise en œuvre du PAR<sup>20</sup> réalisé sur le tronçon Mbanga-Rivière Lualaba**

- Former les parties prenantes, les acteurs, etc. sur les notions de base des VBG/EAS/HS, les risques liés à la mise en œuvre du PAR et la signature du code de bonne conduite ;
- Former les ONG communautaires d'accompagnement des PAPs avant, pendant et après l'indemnisation dans le cadre du PAR ;
- Mener des consultations et assurer des sensibilisations permanentes des bénéficiaires indirects/des ménages (locataires, membres de famille, personne adoptées etc.) du PAR sur les normes sociales préjudiciables contre les femmes ;
- Mettre à la disposition des PAPs et la communauté un numéro vert opérationnel et mettre en place un mécanisme de feedback fonctionnel en s'appuyant aux canaux de signalement existant dans le MGP du projet et s'assurer que les plaignants reçoivent le retour de l'information en temps convenable ;
- Créer un cadre de consultation et d'accompagnement permanente des personnes vulnérables et bénéficiaires de l'indemnisation (personnes de troisième âge, personnes vivant avec handicap, enfants, femmes veuves, etc.) ;
- Organiser des plaidoyers auprès des autorités politico-administratives, les leaders coutumiers et religieux pour alléger les normes sociales établies et acceptées qui défavorisent la femme bénéficiaire de l'indemnisation ;
- Consulter les populations affectées par le projet pour des échanges en rapport avec les risques VBG/EAS/HS liés à l'indemnisation ;
- Organiser une séance de formation des représentants des familles bénéficiaires de l'indemnisation sur les notions de base, concepts clés VBG/EAS/HS, le MGP ;
- Consulter continuellement les PAPs, les parties prenantes du projet afin de réévaluer les risques VBG/EAS/HS et reformuler les mesures d'atténuation afin de les réduire, sinon les éliminer ;
- Assurer le suivi des PAPs de façon spécifique après réinstallation, réévaluer les risques et mettre en place des plans de mitigation pour les atténuer ;

---

<sup>19</sup> Celles-ci incluent les Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence de 2007 ainsi que les bonnes pratiques du GBVIMS <http://www.gbvims.com/wp/wp-content/uploads/BestPractices2.pdf>.

<sup>20</sup> Plan d'Action de Réinstallation des personnes affectées par le Projet.

- Assurer la coordination interne, l'appui et l'accompagnement technique des sensibilisateurs pour une meilleure coordination des allégations possibles liées à la mise en œuvre du PAR ;
- Organiser des séances de groupes de discussion des hommes et garçons sur la transformation de la masculinité (la masculinité positive) ;
- Dissémination de droits des femmes et enfants comme prévention aux potentiels incidents d'EAS/HS ;
- Identification de portes d'accès au MGP qui facilitent la dénonciation aux bénéficiaires du processus du PAR et traiter les cas en identifiant l'auteur de manière à subir les sanctions prévues suivant le règlement d'ordre intérieur de son organisation ;
- Travailler en étroite collaboration avec l'ONG en charge de la mise en œuvre du PAR.

#### **4.6. Suivi et évaluation des activités**

- Développer et tester les indicateurs spécifiques pour assurer un suivi et une évaluation efficaces de toutes les interventions liées aux EAS/HS (prévention, atténuation des risques, et réponse), tels que les indicateurs suggérés dans le tableau en Annexe 1 (ces indicateurs seront coulés en chronogramme pour un meilleur suivi des résultats dans le temps et dans l'espace) ;
- Mettre en place un système éthique de récolte des données sur les cas de EAS/HS appuyé à travers le projet (conformément à ce qui est déjà en vigueur dans le pays, par exemple, le système GBVIMS) ;
- Soumettre de façon agrégée, et en veillant à protéger la confidentialité, la sécurité et le consentement éclairé des survivant(e)s, des rapports mensuels sur les plaintes présumées liées au projet et enregistrées ainsi que sur l'appui fourni aux survivant(e)s ayant rapporté des incidents liés au projet ;
- Rapporter, dans une échéance de 24 heures dès la réception, toute plainte de EAS/HS présumée liée au projet et enregistrée, selon le protocole de partage d'information préétabli par le projet et en conformité avec les recommandations de la Note de Bonne Pratiques EAS/HS<sup>21</sup> et les considérations éthiques dans la documentation et le rapportage des informations sur les incidents de EAS/HS ;
- Soumettre des rapports mensuels d'analyse de la situation et au moins un rapport trimestriel et final du projet, qui seront partagés avec l'UES (et la Banque mondiale). Les rapports mensuels devront inclure des données quantitatives et qualitatives, des indicateurs de suivi, des progrès vers les résultats attendus et les éventuelles adaptations nécessaires. Le rapport final résumera les activités de lutte contre les EAS/HS mises en œuvre dans le cadre du projet et les leçons apprises au cours du projet, y compris des recommandations et des points d'action pour la poursuite des mesures de prévention des VBG/EAS/HS à long terme ;
- Récolter de façon trimestrielle et à travers des méthodes participatives des informations sur les risques de EAS/HS liés au projet et proposer des mesures

---

<sup>21</sup> Page 44-47 et Tableau 3, aussi page 51-57.

d'atténuation de ces risques à l'UES au sein de l'UGP pour la mise en œuvre par les différentes parties prenantes du projet.

## 5. LIVRABLES

Les livrables attendus du Consultant ONG sont décrits ci-après :

N°	Plan de travail avec calendrier	Echéance
1	Rapport de Mise en place d'un système de référencement à utiliser par le projet dans les différentes localités de mise en œuvre conformément à la cartographie existante des services de prise en charge holistique dans les communautés de mise en œuvre du projet, à savoir, les services médicaux, psychosociaux et juridiques, tout en tenant compte de la qualité et accessibilité des services de base avec des standards minimums nationaux et internationaux, ainsi que les services spécialisés pour les enfants survivants de VBG	T1
2	Rapport des synthèses sur les consultations communautaires mettant en évidence les thèmes clés et les risques critiques identifiés lors de chaque réunion	Mensuel
3	Rapport d'évaluation trimestrielle des risques de VBG/EAS/HS liés au projet et proposition des mesures d'atténuation à l'UES au sein de l'UGP pour la mise en œuvre par les différentes parties prenantes du projet y compris les bénéficiaires de l'indemnisation du PAR.	Trimestriel
4	Supports (présentations, documents, manuels, etc.) de sensibilisation et formation adaptés au contexte	T1
5	Rapport de formation des points focaux VBG dans les communautés riveraines de la zone d'exécution du projet	T1
6	Rapport de l'identification des bénéficiaires/ménages susceptibles d'être accompagnés par l'ONG spécialisée et qui se sentent lésés pendant la mise en œuvre du PAR ou le partage de l'indemnisation.	T1
7	Rapport des séances de sensibilisation sur les questions de VBG/EAS/HS et de formation sur les codes de conduite et le plan d'atténuation des risques des EAS/HS destinées à toutes les parties prenantes (travailleurs, PAP, membres du MGP, ONG VBG, OBC, etc.) du projet (après les premières séances, une fois par mois/trimestre (à établir par le projet selon le degré de risque et la faisabilité) pendant toute la durée du projet) y compris les cibles du PAR.	Au T1 et Mensuel
8	Rapport des séances de sensibilisation des communautés riveraines aux chantiers sur les questions de VBG/EAS/HS pendant les travaux à une fréquence déterminée par l'ONG spécialisée	Mensuel
9	Rapport de prise en charge holistique des survivantes (projet à risque élevé) et orientation vers les services appropriés	Continue
10	Rapport de participation aux activités de la Commission VBG du MGP du projet	Mensuel
11	Rapports mensuels donnant la synthèse des activités menées et les résultats obtenus par rapport aux indicateurs mis en place	Mensuel

N°	Plan de travail avec calendrier	Echéance
12	Un rapport trimestriel sur les progrès sera remis 10 jours après la fin du trimestre concerné à la CI qui aura 10 jours pour formuler ses commentaires.	trimestriel
13	<p>Un rapport final provisoire sera remis au plus tard 2 semaines après la fin des travaux. La CI aura dix (10) jours pour formuler ses commentaires.</p> <p>Un rapport définitif de fin de la mission après intégration des commentaires de la CI sera déposé en cinq (5) exemplaires papier et sous forme électronique sur CD (en fichier Word), trois (3) jours après leur réception par l'ONG.</p> <p>Un rapport de clôture des cas ainsi qu'une stratégie de sortie seront remis deux semaines avant la date butoir (deux semaines avant le 45<sup>ème</sup> mois). La CI aura 7 jours pour formuler ses commentaires. L'ONG aura trois jours pour intégrer les commentaires.</p>	
14	Transmission à l'UES dans les 24 heures suivant d'un rapport pour tous les cas de EAS/HS rapportés comme étant liés au projet. Et aussi de tout rapport d'activité qui nécessiterait une intervention urgente de la CI.	Continue

T1 : Trimestre 1

## 6. DUREE ET MODALITES DE REALISATION DES PRESTATIONS

La durée totale de la mission du Consultant ONG spécialisée VBG est de Trente-neuf (39) mois correspondant au délai d'exécution des travaux, à savoir trente-six (36) mois auquel il sera ajouté trois (3) mois de traitement des dossiers d'EAS/HS non encore clôturés à l'achèvement des travaux.

Cette mission s'effectuera sous la supervision de la CI.

## 7. PROFIL DU CONSULTANT ONG SPECIALISEE ET DES EXPERTS

### 7.1. Profil du Consultant (ONG spécialisée)

Le Consultant doit être une ONG spécialisée VBG ayant le profil suivant :

- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience avérée dans le domaine de la prévention et réponse aux VBG ;
- Avoir l'expérience en matière de prévention et de réponse à l'EAS/HS ;
- Avoir une expérience avérée dans les domaines suivants : (a) Mobilisation communautaire et promotion du changement des comportements ; (b) Formation et promotion du changement des comportements ; (c) Aménagement des espaces sûrs pour les femmes et les filles ; (d) Gestion des cas, soutien psychosocial et psychologique ; (e) Référencement médical et mise en place des conventions de collaboration avec les structures sanitaires compétentes, et (f) Assistance juridique ;
- Avoir une expérience dans la collecte de données éthiques sur la prise en charge des survivant(e)s de VBG ;

- Avoir réalisé au moins une (1) mission similaire au cours des dix (10) dernières années (2014-2024) ;
- Avoir l'expérience dans le renforcement des systèmes locaux de recevabilité, y compris la formation et sensibilisation sur la prévention de EAS et du HS ;
- Le Consultant devra disposer un code de bonne conduite et une politique interne claire visant la prévention et la réponse à l'exploitation et à l'abus sexuel ainsi que le harcèlement, y compris un plan régulier de formation du personnel conforme aux standards minimums du projet. Dans le cas contraire, le personnel devra signer le code de bonne conduite du projet et bénéficier d'une séance de renforcement des capacités sur les risques et conséquences VBG, y compris EAS/HS ainsi que le contenu du code de bonne conduite, et le mécanisme mis en place disposition par le projet pour dénoncer les incidents, avant le lancement de la mission.

## **7.2. Moyens en personnel et son profil**

### **7.2.1. Personnel clé**

#### **1. Un Chef de mission : Médecin/spécialiste dans la prise en charge des cas de VBG et EAS**

- Avoir un diplôme universitaire, en médecine humaine, ou toute autre discipline similaire (sciences infirmières etc) ;
- Disposer d'au moins 8 années d'expérience professionnelle globale ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience avérée dans la prise en charge des survivantes de VBG et EAS, y compris les enfants survivants ;
- Avoir une connaissance avérée sur les VBG en général et en particulier les EAS ;
- Avoir une connaissance avérée des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivantes des VBG, y compris les enfants survivants, et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prise en charge psychosociale de lutte contre les VBG ;
- Disposer d'une expérience avérée des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
- Disposer d'une expérience avérée des méthodes de gestion des cas de VBG ;
- Avoir des capacités avérées dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG ;
- Avoir une connaissance avérée de la législation nationale en matière de VSBG serait un atout;
- Avoir une connaissance de la Note de Bonnes Pratiques (NBP) pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (octobre 2022) de la Banque Mondiale, serait un atout.

#### **2. Un Expert VBG pour la prise en charge juridique et judiciaire des survivantes des violences basées sur le genre**

- Avoir un diplôme universitaire, de niveau minimum BAC+5, en droit ou toute autre discipline similaire ;
- Disposer d'au moins 8 années d'expérience professionnelle globale ;

- Avoir une expérience de terrain avérée d'au moins 5 années dans les conseils juridiques et l'accompagnement des cas de VBG au tribunal ;
- Avoir une connaissance avérée sur les VBG en général et en particulier les EAS/HS, y compris pour les enfants survivants ;
- Avoir une connaissance des instruments juridiques de la RDC et internationaux sur les questions de VBG ;
- Avoir une aptitude à travailler dans une équipe multidisciplinaire ;
- Avoir une maîtrise des outils informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et intranet, etc.) ;
- Avoir une maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction des rapports ;
- Avoir une connaissance de la Note de Bonnes Pratiques pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (octobre 2022) de la Banque Mondiale, serait un atout ;
- Avoir une expérience en Afrique subsaharienne serait un atout ;
- Parler la langue locale de la ZIP (tshiluba) est un atout.

### **3. Un Expert psychosocial sur les questions de VBG**

- Avoir un diplôme universitaire, de niveau minimum BAC+5, en psychologie, en sciences sociales, ou toute autre discipline similaire (psychopédagogie, psychanalyse, etc.) ;
- Avoir au moins 8 ans d'expérience professionnelle globale ;
- Avoir une expérience avérée (minimum 5 ans) dans la prévention et réponse aux VBG ;
- Avoir une connaissance avérée sur les VBG en général et en particulier les EAS/HS, y compris pour les enfants survivants ;
- Avoir une connaissance avérée sur la gestion des plaintes de VBG au mécanisme de gestion des plaintes ;
- Avoir déjà réalisé une mission similaire à savoir, la prise en charge psychosociale des survivantes de VBG/EAS/HS au cours des dix dernières années ;
- Avoir une connaissance avérée des principes directeurs et des meilleures pratiques relatives l'éthique de prise en charge psychologique des survivant(e)s de VBG, y compris pour les enfants survivants ;
- Disposer d'une expérience avérée des méthodes de gestion des cas de VBG ;
- Avoir des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG ;
- Avoir une connaissance avérée de la législation nationale en matière de VBG serait un atout ;
- Avoir une maîtrise avérée du français et une bonne capacité de rédaction des rapports ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et intranet, etc.) ;
- Avoir une connaissance de la Note de Bonnes Pratiques pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (octobre 2022) de la Banque Mondiale, serait un atout ;
- Avoir une expérience en en Afrique subsaharienne est un atout ;

- Parler la langue locale de la ZIP (tshiluba) est un atout.

#### **4. Un Chargé de suivi et évaluation des activités :**

- Avoir un diplôme universitaire Sciences sociales et Développement (Bac+5), ou son équivalent en sciences sociales, en statistiques ou toute autre discipline similaire ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de suivi et évaluation préférablement au sein d'une institution ou une Organisation Non Gouvernementale ;
- Aptitude dans l'analyse qualitative et quantitative et la mise en œuvre d'un projet ;
- Expérience dans l'utilisation des logiciels d'analyse des données quantitatives et les systèmes de gestion des bases des données ;
- Expérience dans le développement et coordination de la collecte des données, les systèmes de traitement et d'analyse des données ;
- Maîtrise de Microsoft office ;
- Expérience dans le suivi des projets de VBG est un atout ;
- Maîtrise de programmation en Kobo toolbox serait un atout.

#### **5. Expert en communication :**

- Disposer d'au moins un diplôme de graduat (un Bac+3) en Communication ou équivalent (marketing, etc.) ;
- Disposer d'au moins 5 années d'expérience professionnelle globale ;
- Avoir une expertise avérée dans la production d'un plan stratégique de communication avec un partenaire ;
- Avoir déjà réalisé une mission similaire dans le domaine de VBG au cours des dix dernières années ;
- Avoir élaboré une stratégie de communication sur les VBG d'un projet (sensibilisation, plaidoyer, Mobilisation Sociale, etc.) ;
- Avoir une connaissance avérée des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivantes des VBG ;
- Avoir la maîtrise d'une méthode, application de collecte et d'interprétation des données sur les VBG ;
- Avoir des capacités avérées dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG ;
- Avoir une connaissance avérée de la législation nationale en matière de VBG serait un atout ;
- Avoir une maîtrise de la langue française et être capable de rédiger un rapport dans cette langue ;
- Avoir une connaissance de la Note de Bonnes Pratiques pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (octobre 2022) de la Banque Mondiale, serait un atout ;
- Avoir une maîtrise de la langue tshiluba est un atout.

#### **6. Un Expert en développement communautaire**

- Disposer d'au moins un diplôme de graduat (Bac+3) en sciences sociales, économique, ou toute autre discipline similaire ;
- Disposer d'au moins 5 années d'expérience professionnelle globale ;

- Avoir une expertise d'au moins 3 ans sur la conduite des campagnes de sensibilisation sur les VBG ;
- Avoir élaboré un plan d'engagement communautaire de lutte contre les VBG ou autre lutte similaire ;
- Avoir une connaissance avérée des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivantes des VBG ;
- Disposer d'une expérience avérée des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
- Avoir des capacités avérées dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG ;
- Avoir une connaissance de la législation nationale en matière de VBG serait un atout ;
- Avoir une connaissance de la Note de Bonnes Pratiques pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (octobre 2022) de la Banque Mondiale, serait un atout ;
- Avoir une maîtrise de la langue française et être capable de rédiger un rapport dans cette langue ;
- Avoir une maîtrise de la langue tshiluba est un atout.

### 7.2.2. Le personnel d'appui :

- a) Financier ;
- b) Secrétaire-logisticien ;
- c) Chauffeur ;
- d) Comptable.

## 8. MATERIEL ET LOGISTIQUE

Le Client (CI) présente ci-dessous une liste indicative des équipements et matériels à financer pour la mise en œuvre du projet et qui seront retournés à la CI à la fin de la mission :

<b><i>Equipements et matériel pour le fonctionnement</i></b>	<b><i>Spécification</i></b>
<b>Matériels liés au déplacement</b>	
Achat véhicules 4x4	En annexe
Assurance véhicules	Assurance Auto RC+T (12 mois)
Plaques minéralogiques véhicules	
<b><i>Equipements et matériels</i></b>	
Tables	Matière : bois pressé couvert de mélanine lavable, anti-rayures et anti reflets Dimension LxH (135x80x80) cm + caisson à 3 tiroirs LxH :(47x51x70)
Chaises	- Matière : tissus - Dimension approximative :

<b>Equipements et matériel pour le fonctionnement</b>	<b>Spécification</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hauteur : plus ou moins 109/118</li> <li>• Siège : plus ou moins 55x55 cm</li> <li>• Dos : plus ou moins 55x67 cm</li> </ul> - Aspect visuel: chaise pivotante, dos avec style curviligne roulette
armoires	- Matière : métallique - Dimension LxlxH : plus ou moins 90x40x185 cm ; 2 portes coulissantes avec serrure - Aspect visuel : forme rectangulaire, portes métalliques
Etagère	Matière : Métallique Dimension : LxlxH : plus ou moins 90x40x185 cm Aspect visuel : forme rectangulaire
Appareil reliure	
Appareils photos numériques	
Ordinateurs portables	
Photocopieuse	
Modems et accessoires	
Flash disk	
Imprimante	

Le Consultant va louer ses bureaux de tout au plus cinq pièces dans les territoires de Lubao et Kasongo, la zone d'influence du projet et y mettra toutes les commodités nécessaires à la création de conditions normales de travail.

#### SPECIFICATION TECHNIQUES POUR VEHICULE 4x4 STATION WAGON (Type Land cruiser HZJ)

➤ **MOTEUR**

- Diesel 4 temps
- 6 Cylindres ou 8 cylindres
- Cylindrée entre 4 000 et 5 700cc

➤ **BOITE DE VITESSE et TRANSMISSION**

- Manuelle, minimum 5 rapports AV synchronisés et 1 marche AR
- Levier au plancher et faisant partie intégrante de la boîte

➤ **CHASSIS et DIMENSIONS**

- Carrosserie type Station wagon 4X4
- Véhicule avec cinq (5) portes
- Garde au sol minimum 230 mm
- Empattement entre les 2 essieux compris entre 2720 et 2740 mm

- *SUSPENSIONS*
  - Suspensions avant Essieu rigide
  - Suspensions arrière Essieu rigide
  
- *PNEUMATIQUES*
  - Pneumatiques type tubeless
  - Jante en aluminium
  
- *FREINS*
  - Avant à disques
  - Arrière à disques ou tambours
  
- *CABINE ET EXTERIEUR*
  - Poste de conduite à gauche
  - Direction assistée
  - Cabine climatisée
  - Vitres électriques
  - Verrouillage centrale des portes
  - Rétroviseur à commande électriques
  - Air bag conducteur et passagers
  - Radio multimédia + Hauts parleurs
  
- *ACCESSOIRES*
  - 1 roue de secours
  - Trousse complet de démontage et montage des roues
  - 1 Extincteur
  - 1 Triangle de signalisation
  - 1 compresseur de secours pour pneus
  - 1 Trousse médicale de secours
  
- *DOCUMENTATION TECHNIQUE*
  - Manuel d'utilisation en français
  
- *GARANTIE*
  - La garantie au moins 3 ans ou 100 000Km

### 1. Ordinateur portable

Description succincte des biens	Caractéristiques techniques		
	Désignation	Spécification minimale demandée	Spécification proposée par le soumissionnaire
Ordinateur portable	Processeur	11 <sup>ème</sup> Génération, i7-11800H Octa-core (8 Core) 3.7 GHz	
	Mémoire RAM	16 Go, DDR4	
	Disque dur	1TB PCIe SSD (Solid State Drive)	

Description succincte des biens	Caractéristiques techniques		
	Désignation	Spécification minimale demandée	Spécification proposée par le soumissionnaire
	Carte Graphique	NVIDIA GeForce RTX3060 8GB	
	Ports	1 x prise Jack combinée pour microphone/casque, 1 x HDMI Femelle, 3 x USB 3.1, 1 x USB 3.2 Gen1 Type-C	
	Connectivité	Wi-Fi 6 AX201 Wifi, Bluetooth 5.2, Ethernet LAN (RJ-45)	
	Bloc d'alimentation	Tension à l'entrée 220V	
	Batterie d'alimentation	Intégrée	
	Ecran	LED, 16.1", 1920 x 1080 pixels, 144Hz, Format de l'écran 16/9, Ecran large	
	Multimédia	Webcam, Microphone intégré	
	Clavier	AZERTY, rétroéclairé	
	Système d'exploitation	Windows® 11 Professionnel <b>Licence authentique en français</b>	
	Logiciel	MS-Office pro Plus 2019 (en français) <b>Licence authentique fournie</b>	
	Sac de transport	Sac à Dos Ordinateur Portable 17 " 50L Housse Imperméable, Antic-Choc	
	Souris	Optique USB PCS M400	
	Anti-Virus	Kaspersky Internet security 1an	
	Garantie	1 an	

## 2. Imprimante Multifonction N&B A4

Description succincte des biens	Caractéristiques techniques		
	Désignation	Spécification minimale demandée	Spécification proposée par le soumissionnaire
<b>Imprimante Multifonction A4 (N&amp;B) + 2 cartouches</b>	Modèle	A préciser	
	Type	Imprimante multifonction (Impression, Scanner, Copieur)	
	Technologie d'impression	Laser (monochrome)	
	Processeur	800 Mhz minimum	
	Ecran	LCD 12,7 cm	
	Résolution d'impression max.	>= 1200 x 1200 ppp	

Description succincte des biens	Caractéristiques techniques		
	Désignation	Spécification minimale demandée	Spécification proposée par le soumissionnaire
	Vitesse minimum - noir et blanc (A4)	33 pages par minutes	
	Capacité d'entrée standards	250 feuilles	
	Capacité du chargeur automatique de documents	50 feuilles	
	Format papier maximum	A4	
	Connectivité	USB - Réseau RJ45	
	Impression recto-verso automatique	Oui (copie) Oui (impression) Oui (numérisation)	
	Langages d'impression	PCL 5e, PCL 6,UFR II	
	Système d'exploitation compatible	PC: Microsoft® Windows 7, Windows Vista®, Windows® XP SP2 or higher, Windows® Server 2003, Windows® Server 2008	
	Pilotes	CD d'installation fourni	
	Cartouches	<b>Cartouche de démarrage fourni + 2 cartouches supplémentaires</b>	
	Garantie	1 an	

### 1. Appareil Photo numérique

Description succincte des biens	Caractéristiques techniques		
	Désignation	Spécification minimale demandée	Spécification proposée par le soumissionnaire
Appareil photo numérique	Modèle	A préciser	
	Type capteur	Environ 22,3 mm x 14,9 mm	
	Nombre de pixels	Environ 18 millions	
	Ratio d'aspect	3 : 2	
	Ecran	LCD 12,7 cm	
	Filtre passe bas	Intégré / Fixe	
	Monture d'objectif	EF/EF-S	
	Distance focale	1,6 x la distance focale de l'objectif	
	Type mise au point	TTL-CT-SIR par capteur CMOS	

Description succincte des biens	Caractéristiques techniques		
	Désignation	Spécification minimale demandée	Spécification proposée par le soumissionnaire
	Vitesse d'obturateur	30 à 1/4000 s	
	Ecran LCD	TFT de 3 pouces	
	Flash	Intégré	
	Garantie	1 an	

### 1. Flash Disk

Description succincte des biens	Caractéristiques techniques		
	Désignation	Spécification minimale demandée	Spécification proposée par le soumissionnaire
<b>Imprimante Multifonction A4 (N&amp;B) + 2 cartouches</b>	Modèle	A préciser	
	Type	USB 3.0	
	Capacité	64 Go	
	Coque	Epuré en métal durable	
	Vitesse de lecture	150 Mo/s	

## ANNEXE 1

### Indicateurs de projet pour le suivi des activités de EAS/HS

Objectifs	Exemples d'indicateurs
<p>1. Cartographie des services de prise en charge, des risques, des acteurs et des « points chauds » liés aux VBG/EAS/HS, au moyen de consultations régulières des parties prenantes</p>	<p>Nombre de femmes, d'organisations de femmes et de groupes de femmes consultés afin d'identifier les risques et de donner leur avis sur les mesures d'atténuation</p> <p>Nombre d'acteurs rencontrés lors de la cartographie des parties prenantes</p> <p>Nombre de fournisseurs de services évalués lors de la cartographie des parties prenantes</p> <p>Nombre de fournisseurs de services spécialisés pour les enfants évalués lors de la cartographie des parties prenantes</p>
<p>2. Campagnes de sensibilisation dans les communautés et pour les travailleurs sur les risques liés au projet, les mécanismes d'atténuation et de réponse ainsi que la mise en œuvre du PAR</p>	<p>Nombre de formations / campagnes de sensibilisation sur la prévention des VBG/EAS/HS</p> <p>Nombre de formations / campagnes de sensibilisation sur les risques du projet et les mécanismes de réponse (y compris les processus d'orientation référencement)</p> <p>% de la communauté sensibilisée (hommes, femmes, garçons et filles) sur la prévention des VBG/EAS/HS et sur les risques de EAS/HS et mesures d'atténuation</p> <p>Nombre de personnes indemnisées et sensibilisées</p> <p>% de travailleurs formés sur les VBG, EAS, HS, le code de conduite et le MGP</p> <p>Nombre de points focaux formés dans la communauté</p> <p>% de membres de la communauté ayant obtenu un meilleur score au post-test, montrant une augmentation des connaissances et un changement d'attitude</p> <p>% de travailleurs ayant obtenu des résultats supérieurs au post-test, montrant une augmentation des connaissances et un changement d'attitude</p>
<p>3. Mise en place et suivi du mécanisme de réponse aux EAS/HS, y compris des processus de référencement bien définis</p>	<p>Nombre de cas de EAS/HS rapportés au MGP (désagrégé par âge et sexe de la survivant(e) et type d'incident reporté)</p>

<b>Objectifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs</b>
	<p data-bbox="634 176 1453 281">% des cas de EAS/HS clôturés dans les délais définis dans le Plan d'Action EAS/HS du Projet (désagrégé par résultat de la vérification)</p> <p data-bbox="634 321 1453 426">% de survivant(e)s ayant rapporté un incident lié au projet qui ont été référé(e)s aux services de prise en charge (désagrégé par type de service)</p> <p data-bbox="634 466 1203 493">Nombre de gestionnaires de cas formés</p>